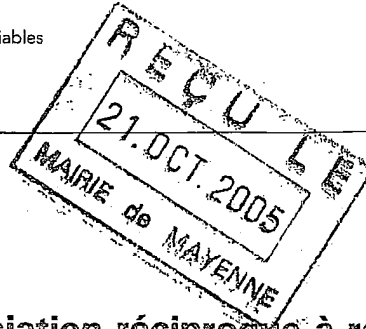




MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances



2023759R

Attestation de renonciation réciproque à recours

Monsieur LEBIANC Claude, agissant
 – en son nom personnel (*),
 – en qualité de représentant légal (*) de Mairie de la Ville de Mayenne
 soussigné, atteste qu'il renonce au recours qu'il serait en droit d'exercer à l'encontre de :
Association « AMIS de FRESNAY »
 ses membres, son assureur la MAIF, à la suite de tout sinistre pouvant atteindre les biens meubles ou immeubles qu'il met à la disposition de la collectivité sus-mentionnée, quelles que soient la nature et l'origine des dommages, et situés à :

Ecole Paimoiax Jules Ferry
53 100 MAYENNE

Par ailleurs, il atteste que la police d'assurance de la Compagnie GAN Assurances n° JUBIN Mayenne
Police « Dommages aux Biens » n° 009 100 241
 qui garantit ces biens, comporte dans les mêmes conditions, une renonciation de l'assureur au bénéfice de la subrogation dans les droits du propriétaire contre :
 – le locataire (*)
 – l'occupant (*) la collectivité MAIRIE de Mayenne
 ses membres, son assureur la MAIF.

A titre de réciprocité, la collectivité
 déclare renoncer à toute action qu'elle serait fondée à exercer contre le propriétaire des bâtiments visés ci-dessus.

La société, Mutuelle Assurance des Instituteurs de France, 200 avenue Salvador Allende, Niort (79), renonce elle-même au recours qu'elle serait fondée, comme subrogée aux droits de son sociétaire, à exercer contre le propriétaire et son assureur.

Fait à Mayenne
 L'assureur du propriétaire,

Fait à Mayenne
 Le propriétaire,

Fait à
 Le Président de la collectivité,

Fait à QUIMPER
 La Maif,

Bruno JUBIN ASSURANCES

8, Boulevard Anatole-France - BP 34
 53101 MAYENNE CEDEX
 Tél. 02 43 04 67 00 - Fax 02 43 04 67 01

(*) Rayer la mention inutile.

